



PRÉFET DE LA LOZÈRE

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination des politiques et des enquêtes
publiques

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITES Installations : Environnement Massif Central et CHIMIREC Massif Central

Réunion du Jeudi 19 mai 2016 à 9h30

a) Étaient présents :

- Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère, présidente de la commission
- M. Denis PERU, chef de la subdivision de l'UID DREAL Gard/Lozère,
- M. Olivier DALLE, gérant des installations Environnement Massif Central et CHIMIREC
- M. Philippe MICHELET, directeur administratif et financier d'EMC
- M. Eric BESTION, directeur de Chimirec Massif Central
- M. Sébastien ALLE, de Chimirec Massif Central
- M. Michel GERVAIS, représentant la commune du Chastel Nouvel,
- M. Régis TURC, maire de Badaroux,
- M. Partick MIQUEL, représentant le collectif Mende Nord et RN88

b) Participaient aussi :

- M. Frédéric ORLHAC, animateur sécurité et environnement de l'entreprise
- Mme Marie-Claire VIOULAC, Chef du SG/BCPEP à la Préfecture de Lozère,
- M. Christian VIEILLEDENT, de la subdivision de l'UID Gard Lozère

c) Était excusée :

- la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Après avoir constaté la présence du quorum, Mme la secrétaire générale rappelle l'ordre du jour :

- approbation de règlement intérieur de la commission
- présentation par l'exploitant du :
 - o bilan de l'activité 2015 pour les installations Environnement massif Central et Chimirec
 - o des perspectives d'évolution d'activité des 2 sociétés
- présentation par l'inspection des installations classées
 - o de l'évolution du site sous l'angle réglementaire

1 – Approbation du règlement intérieur :

Malgré l'observation de M. DALLE, gérant des installations qui contredit cette réglementation au motif qu'elle rajoute une contrainte supplémentaire au fonctionnement d'une activité industrielle, le règlement intérieur est approuvé.

2 - Présentation du Bilan d'activité 2015 et perspectives d'évolution

Bilan de l'activité d'environnement Massif Central : présentation en annexe

Présenté par M. MICHELET, il ressort de ce bilan que les infrastructures sont encore en évolution : optimisation du tri-optique permettant de séparer actuellement 10 matières, séchage du CSR, mise en place d'une filière de déchets d'équipement d'ameublement, la perte du marché des DEEE...

M. PERU précise que ces installations ont connu des modifications par rapport à ce qui était prévu dans le dernier arrêté d'autorisation du 8 juin 2010. Ces modifications n'outrepassent pas le type et les quantités de déchets autorisés ; elles portent davantage sur les modalités de valorisation ou de traitement des déchets collectés. Il est demandé qu'un porter à connaissance reprenant la totalité des modifications notables réalisées sur le site depuis l'autorisation initiale soit déposé auprès de l'administration pour disposer d'une vision globale de l'activité et apprécier le caractère substantiel ou non de ces modifications. Il ajoute toutefois que la DREAL a bien été informée au fur et à mesure de ces évolutions.

Bilan d'activité de Chimirec Massif Central : présentation en annexe

Présenté par M. BESTION, il ressort de ce bilan la problématique de la collecte gratuite des huiles de vidange, à cause du prix bas des produits pétroliers, ayant eu pour conséquence de réduire les débouchés de valorisation.

M. PÉRU indique en tant qu'inspecteur des ICPE que ces installations sont confrontées à deux principaux risques :

- les rejets d'eaux soit industrielles soit pluviales : en l'espèce, il n'y a pas de rejets d'eaux industrielles ; l'eau est recyclée. En ce qui concerne les eaux pluviales, les eaux sont récupérées dans des bassins et traitées avant rejet. Pour supprimer la pollution visuelle constatée au niveau du bassin Nord, l'entreprise a modifié la gestion (écrêtement quotidien remplacé pour un écrêtement hebdomadaire).
- le risque incendie (tous les produits sont inflammables) : les installations ont été conçues pour gérer ce risque et le personnel est formé à ce risque.

Ces installations ont aussi connu une évolution depuis l'autorisation initiale et l'entreprise doit déposer le porter à connaissance comme pour la société Environnement Massif central.

2 - Échanges

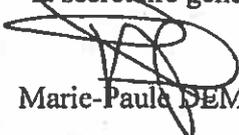
M. MIQUEL fait état d'une question posée par les riverains qui constatent la circulation de camions non bâchés. M Michelet répond que leurs camions sont systématiquement bâchés.

A la question de savoir s'il est envisagé de s'implanter sur le futur parc régional économique de Badaroux, il est répondu qu'aujourd'hui il n'a pas de réponse mais peut préciser qu'il a d'ores et déjà réservé 5 ha dans le Puy de Dôme.

Les communes de Badaroux et du Chastel Nouvel n'ont pas émis d'observation particulière.

La CSS a été clôturée par une visite des 2 sites.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Marie-Paula DEMIGUEL